



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
23 juillet 2007
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2007

10-14 septembre 2007, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Projet de descriptif de programme de pays
relatif à la République du Togo**

Assistance proposée : 10 millions de dollars, dont 6,5 millions à prélever sur le budget ordinaire et 3,5 millions devant être dégagés grâce à des modalités de cofinancement ou provenant d'autres ressources, dont le budget ordinaire

Période du programme : 5 ans (2008-2012)

Cycle d'assistance : Cinquième

Catégorie sur la base de la décision 2000/19 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme (en millions de dollars) :

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé en matière de procréation	3,00	1,00	4,00
Population et développement	1,75	2,00	3,75
Égalité des sexes	1,00	0,50	1,50
Coordination du programme et assistance	0,75	–	0,75
Total	6,50	3,50	10,00



I. Analyse de la situation

1. En 2006, la population togolaise était estimée à 5,3 millions d'habitants et son taux de croissance annuelle à 2,4 %. Elle est constituée 47 % de jeunes de moins de 15 ans. On ne dispose pas de données récentes : le dernier recensement général date de 1981 et la dernière enquête sur la démographie et la santé de 1998.

2. Depuis 1990, le Togo a connu des périodes de crises sociales et politiques. En 1993, l'Union européenne, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont suspendu leur aide au développement. L'élection présidentielle d'avril 2005 a été marquée par des troubles civils. À la suite de la signature, en août 2006, d'un accord politique entre le Gouvernement et les partis d'opposition, le pays est entré dans une transition démocratique. La formation d'un gouvernement d'unité nationale redonne espoir, dans la perspective des prochaines élections législatives.

3. Le questionnaire sur les indicateurs de base du bien-être révèle, en 2006, un taux de pauvreté en zones rurales de 79,7 %, le taux national étant de 61,7 %.

4. La situation de la santé en matière de procréation est à l'image du système de santé, dont le fonctionnement laisse à désirer. Le taux de mortalité maternelle était de 478 pour 100 000 naissances vivantes en 1998. Une analyse de la situation faite en 2003 montre cependant quelques améliorations. Entre 1998 et 2003, le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est passé de 49 à 61 %; le taux de prévalence des contraceptifs modernes est passé de 8 à 11,3 % et l'indice synthétique de fécondité par femme a reculé de 5,4 à 5,17 %. Le taux de mortalité maternelle reste élevé sans doute à cause de l'insuffisance des soins de santé en matière de procréation. Les données d'une enquête menée en 2006 sur les soins obstétricaux et néonataux d'urgence indiquent que la qualité et la disponibilité des services laissent à désirer et que le taux de traitement est faible.

5. Le taux national de prévalence du VIH est de 3,2 %; il est de 4,2 % chez les femmes enceintes et de 29,5 % chez les professionnelles de l'industrie du sexe. Les jeunes sont également menacés : seuls 54,6 % des jeunes de 15 à 24 ans ont des connaissances exactes sur le VIH et seuls 62,2 % ont utilisé des préservatifs lors de leur dernier rapport sexuel.

6. Les disparités entre les sexes persistent même si l'égalité des sexes est reconnue dans la Constitution et même si le Gouvernement a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le taux d'analphabétisme des femmes est élevé (55,6 % en 2006 contre 29,7 % pour les hommes), et les femmes sont faiblement représentées dans les organes de décision. Seuls 5 des 35 ministres et 7 des 81 membres de l'Assemblée nationale sont des femmes. En 1996, plus de 12 % des femmes âgées d'au moins 15 ans avaient subi une ablation génitale féminine.

7. Il y a un vide juridique en ce qui concerne certaines formes de violence à l'égard des femmes, en particulier la violence au foyer. Le Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires, le Réseau des parlementaires sur la population et le développement, Women in Law and Development in Africa et le Groupe de réflexion et d'action femme, démocratie et développement complètent les efforts que le Gouvernement déploie pour protéger les droits des femmes.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

8. Le FNUAP a procédé à une évaluation à mi-parcours du programme en 2005 et à une évaluation finale en 2006. Dans le domaine de la santé en matière de procréation, le programme a permis d'appuyer : a) la formation et l'équipement des prestataires de services de santé en matière de procréation; b) l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de sécurité des produits de santé procréative et d'une feuille de route pour réduire la mortalité maternelle et néonatale, le FNUAP étant le principal fournisseur de préservatifs; c) l'amélioration du cadre juridique et institutionnel grâce à l'adoption d'une loi sur la santé en matière de procréation; d) les études menées sur les soins obstétricaux et néonataux d'urgence et la formation sanitaire pour le traitement des fistules de l'appareil génital; e) l'adoption d'une politique nationale de la jeunesse.

9. Dans le domaine de la population et du développement, le FNUAP a fait en sorte que les questions de population et les indicateurs sociodémographiques soient pris en compte dans les plans et stratégies de développement national, en particulier le plan national de développement de la santé (2002), le plan d'action national en faveur de l'éducation pour tous (2003), la stratégie de réduction de la pauvreté (2004), et le rapport de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (2003). Un mécanisme efficace de coordination du programme a été établi. Le programme a également permis de disposer de plus de données, en appuyant les travaux de recherche, en particulier une analyse de la situation, une étude sur le manque de scolarisation des filles et un questionnaire sur les indicateurs de base du bien-être, communément appelé enquête QUIBB.

10. En ce qui concerne l'égalité des sexes et l'équité dans leur traitement, le FNUAP a contribué au renforcement des capacités de promotion de l'égalité des sexes et à la ratification, par l'Assemblée nationale, du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant sur les droits des femmes en Afrique. Le Gouvernement met au point sa politique nationale sur l'égalité des sexes et sa stratégie de lutte contre la violence sexiste.

11. Un certain nombre d'enseignements ont été tirés du programme précédent : a) la collaboration avec des partenaires comme le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a permis de répondre aux besoins en matière de santé procréative et devrait donc être renforcée; b) il faudrait mener sans tarder le quatrième recensement général de la population et de l'habitat, ainsi que les enquêtes intermédiaires, car l'absence de données sociodémographiques à jour, fiables et désagrégées empêche une planification efficace et entrave le suivi et l'évaluation des programmes portant sur la population et le développement; c) même si les ressources sont disponibles, il est très difficile d'étendre l'éducation en matière de population et de préparation à la vie familiale à l'ensemble du système éducatif par la formation des formateurs.

III. Programme proposé

12. L'évaluation finale du programme de pays précédent a fait ressortir les priorités du programme proposé. Ces priorités sont conformes au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), à la stratégie de développement national, qui est fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement, aux recommandations du Sommet mondial de 2005, au Plan d'action de Maputo pour la promotion de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation en Afrique, ainsi qu'au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période allant de 2008 à 2012. Sur le plan géographique, le programme couvrira les régions jugées prioritaires par le Plan-cadre (Centrale, Kara, Maritime et Savanes) en mettant l'accent sur les zones rurales et périurbaines renfermant des poches de pauvreté. Il est également prévu de mener des activités nationales sur la sécurité des produits de santé procréative.

13. Le programme proposé vise à réduire la pauvreté en améliorant l'accès à des services de santé de qualité et en favorisant la prise en compte, dans les politiques et programmes de développement, des questions de population, d'égalité des sexes et de traitement équitable des sexes.

14. Le programme contribuera à la réalisation des objectifs du Plan-cadre comme suit : a) en améliorant le revenu de 25 % des pauvres, aussi bien les femmes que les hommes, en particulier dans les zones rurales et périurbaines; b) en améliorant l'équité en matière de services de base de qualité et l'accès à ces services, en particulier pour les groupes les plus vulnérables; c) en améliorant la gouvernance démocratique, administrative et économique à tous les niveaux.

Santé en matière de procréation

15. Le résultat escompté du volet relatif à la santé procréative est le suivant : accès amélioré à des services de santé de qualité en matière de procréation, en particulier les services axés sur la planification familiale, la santé maternelle, les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida, notamment dans les zones rurales et périurbaines. Il comporte trois produits.

16. *Produit 1 : Accroissement de services de santé complets en matière de sexualité et de procréation, l'accent étant mis sur la planification familiale, les soins maternels et néonataux et les jeunes.* Il sera réalisé en prenant les mesures suivantes : a) renforcement des capacités et fourniture des approvisionnements permettant aux établissements sanitaires d'offrir des soins obstétriques de base conformes aux normes de l'OMS, renforcement des soins obstétriques d'urgence aux niveaux national, régional et des districts; b) rénovation des centres de santé procréative et fourniture d'équipements médicaux et de médicaments essentiels; c) appui à l'accès aux services de santé procréative axés sur les jeunes et les adolescents; d) dépistage et prise en charge des infections sexuellement transmissibles.

17. *Produit 2 : Gestion et coordination institutionnelles améliorées des programmes de santé procréative, y compris ceux portant sur la prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida.* Il sera réalisé en prenant les mesures suivantes : a) appui à un cadre de politique générale amélioré pour promouvoir la santé en matière de procréation, conformément au Plan d'action de Maputo; b) élaboration de modules de formation sur la santé en matière de

procréation et sur la prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida, à utiliser dans des instituts de formation à l'intention du personnel médical et des enseignants; c) renforcement des moyens des organisations de la société civile intervenant dans le domaine de la santé en matière de procréation.

18. *Produit 3 : Informations précises et actualisées sur la santé en matière de procréation, diffusées par des voies de communication et des média traditionnels et non traditionnels, y compris les services de conseils.* La réalisation de ce produit suppose les mesures suivantes : a) améliorer les aptitudes des agents de santé travaillant avec les femmes à donner des conseils, en particulier aux femmes enceintes; b) élargir les partenariats pour faire intervenir dans la prévention les organisations non gouvernementales (ONG), les associations de jeunes, les responsables des collectivités, les parents et les organisations confessionnelles; c) appuyer le mécanisme de coordination implanté au Ministère de l'éducation; d) œuvrer en partenariat avec les organisations des Nations Unies et avec les parents pour faire en sorte que les questions de santé en matière de sexualité et de procréation soient inscrites dans les programmes scolaires, en particulier au niveau secondaire.

Population et développement

19. Le résultat escompté du volet « population et développement » est le suivant : examen plus approfondi des questions de population, de santé procréative et de parité des sexes dans le processus de la planification nationale, fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la stratégie de réduction de la pauvreté. Il comporte deux produits.

20. *Produit 1 : Système amélioré d'obtention de données sociodémographiques fiables, à jour et désagrégées, à des fins de planification, de mesure et de suivi des programmes concernant la santé en matière de procréation, la population et le développement, ainsi que l'égalité des sexes, dans le cadre de la réduction de la pauvreté dans des secteurs clefs.* Ce produit sera réalisé en prenant les mesures suivantes : a) appui technique et financier accru en vue du quatrième recensement; b) appui à la mise en œuvre d'un système d'information intégrée basé sur le Programme d'action de la CIPD, à des fins de suivi et d'évaluation; c) appui aux enquêtes intermédiaires comme l'enquête démographique et sanitaire et les études thématiques; d) renforcement des capacités techniques et institutionnelles nationales en matière de collecte, d'analyse, de diffusion et d'utilisation des données.

21. *Produit 2 : Intérêt accru aux niveaux national et local pour les questions de population et de santé procréative dans le contexte d'un plan de développement national axé sur les objectifs du Millénaire pour le développement.* Ce produit sera réalisé en prenant les mesures suivantes : a) renforcement des capacités techniques nationales permettant l'utilisation efficace des données sociodémographiques pour la formulation, le suivi et l'évaluation des plans d'action; b) mobilisation et renforcement de la coordination entre les ONG et les organisations communautaires de base pour sensibiliser l'opinion aux questions de population et de santé procréative; c) appui technique en vue de la prise en compte des données sociodémographiques dans la mise en œuvre de la stratégie de développement national fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

Égalité des sexes

22. Le résultat escompté du volet « égalité des sexes » est le suivant : amélioration des mécanismes institutionnels et changements positifs dans les pratiques socioculturelles afin de promouvoir les droits des femmes et des filles, ainsi que l'égalité et le traitement équitable des deux sexes.

23. *Produit 1 : Cadres juridique et institutionnel révisés afin de promouvoir l'égalité et le traitement équitable des deux sexes, ainsi que l'autonomisation et la participation des femmes.* Il sera réalisé en prenant les mesures suivantes : a) préconiser une participation équitable à la prise de décisions et le respect des droits des femmes; b) fournir un appui technique et financier aux mécanismes chargés de la mise en œuvre de la politique nationale d'égalité des sexes; c) appuyer des mécanismes qui encouragent l'autonomisation de femmes.

24. *Produit 2 : Mécanisme renforcé de lutte contre la violence sexiste et les pratiques nuisibles, y compris l'accès à la protection et à l'appui.* Ce produit sera réalisé en prenant les mesures suivantes : a) appuyer le dialogue, le plaidoyer et la formation en matière de politique pour la mise en œuvre de la stratégie nationale; b) préconiser l'élaboration et l'adoption de nouveaux textes de loi et la révision des textes anciens; c) diffuser des textes de loi sur la violence sexiste et renforcer les centres de réhabilitation, ainsi que les centres de crise et de consultations pour les victimes de cette violence.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

25. Le Bureau de coordination du programme, implanté au Ministère de l'économie et du développement, est chargé de coordonner le programme, tandis que les ministères et les ONG nationales sont chargés de son exécution. Les ministères participants sont, entre autres, les suivants : économie et développement; santé; éducation primaire et secondaire; affaires sociales et promotion de la femme; jeunesse et sports; ainsi que le Ministère chargé de la protection des enfants et des personnes âgées. Aideront également à l'exécution du programme, les instituts nationaux de recherche, les ONG et les organisations de la société civile, ainsi que le Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires, le Réseau des parlementaires sur la population et le développement, Women in Law and Development in Africa et le Groupe de réflexion et d'action femme, démocratie et développement.

26. Des macroétudes et microétudes évaluant les structures d'application du programme permettront d'en déterminer les modalités d'exécution financière dans le cadre de l'approche harmonisée des transferts d'espèces, conformément à la Déclaration de Paris.

27. Comme indiqué dans le mémorandum d'accord sur la santé en matière de procréation, signé par le FNUAP, l'UNICEF, l'OMS, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, les programmes seront conjointement appuyés dans les domaines suivants : a) VIH/sida; b) bases de données pour le suivi et l'évaluation des programmes; c) soins obstétricaux et néonataux d'urgence.

28. Le Gouvernement et le FNUAP mobiliseront des ressources additionnelles dans le cadre d'un plan visant à compléter les ressources ordinaires. Ils auront également à : a) concevoir un plan de suivi et d'évaluation; b) analyser des données

courantes et des données d'enquêtes; c) utiliser et partager les résultats des examens d'activités; d) mener des études de référence et des études d'impact.

29. Le bureau de pays au Togo comprend un représentant du FNUAP, un représentant assistant, un directeur des opérations, deux administrateurs nationaux de programme, ainsi que du personnel d'appui administratif et au programme. Le FNUAP recrutera du personnel supplémentaire pour renforcer la mise en œuvre du programme. L'équipe de services techniques du FNUAP à Dakar ainsi que des consultants nationaux, régionaux et internationaux apporteront un appui technique.

Togo : cadre de résultats et d'allocation des ressources

Priorités nationales : développement des secteurs sociaux de base et des ressources humaines

Résultat du Plan cadre : d'ici à 2012, l'accès à des services sociaux de base de qualité sera amélioré et équitable, en particulier pour les groupes les plus vulnérables

<i>Volet du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par volet du programme</i>
Santé en matière de procréation	<p>Résultat :</p> <p>Accès amélioré à des services de santé de qualité en matière de procréation, en particulier les services axés sur la planification familiale, la santé maternelle, les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida, notamment dans les zones rurales et périurbaines</p> <p>Indicateurs de résultats :</p> <p>D'ici à 2012,</p> <ul style="list-style-type: none"> Le taux de recours à la césarienne passe de 2% à 5% Le taux d'utilisation des méthodes contraceptives modernes augmente de 11,3 % à 14 % Le pourcentage de besoins en produits contraceptifs non satisfaits baisse de 25 % à 20 % Le pourcentage d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié passe de 61 % à 70 % Chez les jeunes de 15 à 24 ans, l'utilisation de préservatifs lors de leur dernier rapport passe de 62,2 % en 2005 à 80 % en 2012 	<p>Produit 1 :</p> <p>Accroissement de services de santé complets en matière de sexualité et de procréation, l'accent étant mis sur la planification familiale, les soins maternels et néonataux et sur les jeunes</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage de centres offrant au moins trois méthodes de planification familiale passe de 73 % en 2006 à 85 % en 2012 L'offre de soins obstétriques et néonataux de base dispensés en urgence passe de 0,13 pour 500 000 habitants en 2007 à 2 pour 500 000 habitants en 2012 Le nombre de centres offrant aux jeunes des services spécifiques de qualité en matière de santé procréative augmente de 100 % entre 2007 et 2012 <p>Produit 2 :</p> <p>Gestion et coordination institutionnelles améliorées des programmes de santé procréative, y compris ceux portant sur la prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida</p> <p>Indicateurs de produit :</p> <ul style="list-style-type: none"> Cadres nationaux améliorés pour promouvoir la santé procréative, y compris la prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida Intégration du VIH et de l'apprentissage de la vie quotidienne dans les programmes des écoles de formation initiale des maîtres Renforcement des capacités de gestion des programmes de prévention du VIH dans le cas de 30 organisations de la société civile 	<p>Ministère de la santé; Ministère de l'éducation primaire et secondaire; Conseil national de lutte contre le VIH/sida; Réseau des associations de lutte contre le VIH/sida; Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires; Women in Law and Development in Africa</p> <p>ONUSIDA; UNICEF; OMS</p> <p>Agence française de développement; Organisation internationale de la francophonie (OIF)</p> <p>Organisations communautaires de base; médias et programmes de radiodiffusion d'intérêt communautaire; réseaux d'ONG; associations de jeunes</p>	<p>4 millions de dollars (dont 3 millions à prélever sur le budget ordinaire et 1 million provenant d'autres ressources)</p>

Volet du programme	Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par volet du programme
		<p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Informations précises et actualisées sur la santé en matière de procréation, diffusées par des voies de communication et des média traditionnels et non traditionnels, y compris les services de conseils</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH/sida est partie intégrante de l'information fournie lors des visites prénatales dans au moins 80 % des séances de formation sanitaire dans les zones d'intervention. • Le pourcentage de femmes enceintes ayant une bonne connaissance des signes de danger liés à la grossesse et à l'accouchement passe à 20 %. • 80 % des membres des 20 associations de femmes et autres groupes savent, de façon précise et complète, comment prévenir les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida. 		
Résultat du Plan-cadre : d'ici à 2012, la gouvernance démocratique, administrative et économique sera améliorée à tous les niveaux				
Population et développement	<p><i>Résultat 1 :</i></p> <p>Examen plus approfondi des questions de population, de santé procréative et de parité des sexes dans le processus de la planification nationale, fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement et la stratégie de réduction de la pauvreté</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le rapport de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement prennent en compte des indicateurs sociodémographiques fiables et désagrégés 	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Système amélioré d'obtention de données sociodémographiques fiables, à jour et désagrégées, à des fins de planification, de mesure et de suivi des programmes concernant la santé en matière de procréation, la population et le développement, ainsi que l'égalité des sexes dans le cadre de la réduction de la pauvreté dans des secteurs clefs</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des données sociodémographiques à jour, fiables et désagrégés sont disponibles et accessibles • Le système intégré d'information et de suivi-évaluation du programme de pays et du Programme d'action de la CIPD est en place et fonctionne <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Intérêt accru aux niveaux national et local pour les questions de population et de santé procréative dans le contexte d'un plan de développement national axé sur les objectifs du Millénaire pour le développement</p>	<p>Ministère de l'économie et du développement; Ministère délégué chargé de la protection des enfants et des personnes âgées; Conseil consultatif national pour les personnes âgées; Réseau de parlementaires sur la population et le développement</p> <p>Union européenne; Gouvernement chinois; OIF; Macro International</p> <p>PNUD; UNICEF; Banque mondiale</p>	<p>3,75 millions de dollars (dont 1,75 million à prélever sur le budget ordinaire et 2 millions provenant d'autres ressources)</p>

Volet du programme	Résultats, indicateurs, références et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs, références et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par volet du programme
	<ul style="list-style-type: none"> Les politiques et programmes de développement sectoriel tiennent compte des questions de population, de développement, de santé procréative et d'égalité des sexes. 	<p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les ONG et les organisations communautaires de base mènent des activités de sensibilisation et de plaidoyer en matière de population, de santé procréative et d'égalité des sexes. Adoption et application de politiques nationales concernant les personnes âgées et les jeunes, fondées sur des indicateurs sociodémographiques fiables La politique nationale de population est actualisée, en utilisant des indicateurs sociodémographiques fiables, les objectifs du Millénaire pour le développement et la stratégie de réduction de la pauvreté. 		
Résultat du Plan-cadre : D'ici à 2012, amélioration du revenu de 25 % des pauvres, aussi bien les femmes que les hommes, en particulier dans les zones rurales et périurbaines				
Égalité des sexes	<p><i>Résultat :</i></p> <p>Amélioration des mécanismes institutionnels et changements positifs dans les pratiques socioculturelles afin de promouvoir les droits des femmes et des filles, ainsi que l'égalité et le traitement équitable des deux sexes</p> <p><i>Indicateurs de résultats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du pourcentage de femmes représentées dans les organes de décision Prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques et les plans de développement dans les cinq secteurs clefs La violence au foyer est réduite de 10 % La violence sexiste est réduite de 10 %. 	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Cadres juridique et institutionnel révisés afin de promouvoir l'égalité et le traitement équitable des deux sexes, ainsi que l'autonomisation et la participation des femmes</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Adoption et application de la politique nationale d'égalité des sexes Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des structures d'application, notamment les ministères, les organisations de la société civile, les ONG et le secteur privé Vingt réseaux, groupes et associations d'opératrices économiques sont fonctionnels <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Mécanisme renforcé de lutte contre la violence sexiste et les pratiques nuisibles, y compris l'accès à la protection et à l'appui</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Adoption et diffusion de deux textes de loi sur la violence, y compris les nouvelles pratiques de violence Renforcement des mécanismes institutionnels de lutte contre la violence sexiste, notamment au sein de l'administration, des ONG et des organisations de la société civile 	<p>Ministère des affaires sociales et de la promotion de la femme; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; PNUD; UNICEF; Organisation des Nations Unies pour le développement industriel; OIF; Plan Togo; Réseau de parlementaires sur la population et le développement; Réseau des femmes africaines ministres et parlementaires; Women in Law and Development in Africa</p>	<p>1,5 million de dollars (dont 1 million à prélever sur le budget ordinaire et 0,5 million provenant d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Montant nécessaire pour la coordination du programme et l'assistance : 0,75 million à prélever sur le budget ordinaire</p>